

La Flandre viole la démocratie locale

■ Le Conseil de l'Europe critique le mode de nomination des bourgmestres dans les communes à facilités.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe persiste et signe : il demande une nouvelle fois à la Flandre de supprimer le système de nomination des bourgmestres des communes à facilités par le ministre flamand des Affaires intérieures. Il réclame également une révision des lois linguistiques afin de permettre aux élus municipaux d'employer tant le français que le néerlandais dans l'exercice de leurs mandats, tout en recommandant un accès plus aisé des francophones aux consultations publiques et aux services sociaux.

“Dans toute l'Europe, on fait des efforts pour impliquer les citoyens dans la vie municipale. C'est le cas en Belgique mais pas dans les six communes de la périphérie”, a déclaré le Suédois Henrik Hammar, juste avant le vote de la recommandation – non contraignante –, adoptée par 77 voix pour, 8 contre et 6 abstentions, jeudi matin, lors de la plénière strasbourgeoise du Congrès.

Henrik Hammar a co-dirigé la délégation qui a mené une mission d'enquête en Belgique les 2 et 3 février 2017 à la suite d'une plainte déposée, en mai 2015, par six responsables politiques des communes concernées. *“En 2017, les sujets de préoccupation sont toujours là”, a constaté pour sa part David Eray en affirmant que “la diversité linguistique ne peut être un obstacle à l'exercice de la démocratie locale” et qu’“un maire élu au suffrage universel direct n'a pas à être confirmé par une autorité centrale”.*

Eray s'est référé à son pays (la Suisse) en tant

que bon élève de la diversité linguistique mais la comparaison ne tient pas, selon Luc Martens (CD&V), conseiller communal de Roeselaere et membre de la délégation belge au Congrès. Selon lui, *“les relations entre communes et régions belges ne peuvent être assimilées à la situation suisse car la population flamande a connu de nombreuses années d'humiliation”.* De son point de vue, le rapport Hammar-Deray ne rend pas justice à *“l'apaisement”* apporté par le découpage linguistique belge et *“n'est pas exhaustif”.* Martens aurait donc voulu un report du texte et de la recommandation à la session de mars.

Délégation belge divisée

Soulignant, l'un et l'autre que, comme on s'en doute, *“la délégation belge est divisée”*, Marc Cools (MR), bourgmestre d'Uccle *ad interim*, et Jean-

Paul Bastin (CDH), bourgmestre de Malmédy, ont dit espérer que les problèmes abordés par cette énième recommandation seraient *“enfin abordés”.*

Un avis que ne partage pas le socialiste italien Remo Grenga. Lors des débats, il a soutenu la demande de Luc Martens et appelé à *“reconsidérer les logiques présentes afin de fournir quelque chose de plus approfondi, plus fouillé”.* *“En Italie on dit que pour*

bien connaître quelqu'un, il faut partager avec lui 7 kg de sel distribués en un grand nombre de repas partagés”, a-t-il conclu pour appuyer son propos.

Par son vote on ne peut plus net, le Congrès semble avoir considéré qu'il avait, pour sa part, assez goûté au sel linguistique belge...

Sa recommandation est désormais transmise au Comité des ministres du Conseil de l'Europe. A charge, pour lui, de veiller à sa prise en considération par les autorités belges, sachant qu'une prochaine mission d'enquête est d'ores et déjà prévue pour 2019.

Véronique Leblanc, à Strasbourg

“La diversité linguistique ne peut être un obstacle à l'exercice de la démocratie locale.”

David Eray

Membre du Congrès
du Conseil de l'Europe.